



Les ULIS, le 16/06/24

**Marchés publics de services**

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIÈRES	
Pouvoir Adjudicateur	Collège Mondétour représenté par Emmanuelle ROY <b>4 RUE DES LORRAINS</b> <b>91940 LES ULIS</b> T : 01.67.07.27.77 – F : 01.67.07.05.51 <a href="mailto:Ce.0911127f@ac-versailles.fr">Ce.0911127f@ac-versailles.fr</a> <a href="mailto:Int.0911127f@ac-versailles.fr">Int.0911127f@ac-versailles.fr</a> , Contact Mme GODARD
Objet de la consultation	Organisation d'un séjour scolaire (sportif, culturel ou linguistique)
Procédure de consultation	Procédure adaptée selon le code de la commande publique
Date d'envoi de l'avis à publication	25/06/2024
Date et heure de remise des offres	11/09/2024 – 23h00

**SOMMAIRE**

Article 1 : objet du marché et dispositions générales	.....p2
Article 2 : documents contractuels	.....p2
Article 3 : modification en cours de marché	.....p2
Article 4 : prestations attendues	.....p2
Article 5 : assurance annulation	.....p3
Article 6 : prix	.....p3
Article 7 : facturation	.....p3
Article 8 : prix	.....p3

## **Article 1 : objet du marché et dispositions générales**

Objet : La consultation porte sur la prestation suivante : Organisation d'un voyage scolaire

Destination : Champrousse, Alpes

Dates : lundi 6 janvier 2025 au dimanche 12 janvier 2025

Participants : 53 élèves et 5 accompagnateurs

Attention le délai de publication est écourté, par rapport à la durée présentée.

Le collège est fermé pour congés annuels du 19/07 à 18h00 au 26/08 à 08h, aucun renseignement ne pourra être fourni durant cette période.

## **Article 2 : documents contractuels**

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous :

L'acte d'engagement et bordereau de prix unitaire (offre du candidat)

Les cahiers des clauses particulières (CCAP + CCTP)

Le CCAG applicable aux marchés publics de fournitures courantes et de services

## **Article 3 : modification en cours de marché**

Le titulaire du marché est tenu de notifier immédiatement à la personne responsable du marché, les modifications survenant au cours de l'exécution du marché qui se rapportent :

- Aux personnes ayant le pouvoir d'engager l'entreprise
- À la forme de l'entreprise
- À la raison sociale de l'entreprise ou à sa dénomination
- Et généralement, toutes les modifications importantes survenues dans le fonctionnement de l'entreprise

## **Article 4 : prestations attendues**

Le transport aller/retour en car du collège jusqu'à l'établissement d'hébergement ainsi que les frais inhérents au transport (parkings, péages, hébergement du ou des chauffeurs).

Les éventuels déplacements lors du séjour sur le lieu des activités physiques prévues.

L'hébergement et pension complète pour 6 jours, du premier au dernier soir en structure collective adaptée aux voyages scolaires (+ spécialité locale pendant le séjour)

Spécificité comme moniteur de ski (COURS ESF) pour une partie des élèves (à définir avec l'organisateur)

Sortie patinoire

Intervention "Skieur prudent"

## Programme :

### **1<sup>er</sup> jour**

Départ du collège à 08h00 le matin  
Voyage ALLER  
Récupération du matériel de ski + forfaits  
Dîner + nuitée

### **2<sup>ème</sup> jour**

Matin : Apprentissage du ski (une partie ESF et une partie avec les enseignants d'EPS)  
Déjeuner  
Après-midi : Apprentissage du ski avec les enseignants d'EPS ou activité autre (luge, balade, etc..) pour les élèves qui en ressentent le besoin.  
Dîner + nuitée

### **3<sup>ème</sup> jour**

Matin : Apprentissage du ski (une partie ESF et une partie avec les enseignants d'EPS)  
Déjeuner  
Après-midi : Apprentissage du ski avec les enseignants d'EPS ou activité autre (luge, balade, etc..) pour les élèves qui en ressentent le besoin.  
Sortie patinoire en fin d'après midi  
Dîner + nuitée

### **4<sup>ème</sup> jour**

Matin : Apprentissage du ski (une partie ESF et une partie avec les enseignants d'EPS)  
Déjeuner  
Après-midi : Apprentissage du ski avec les enseignants d'EPS ou activité autre (luge, balade, etc..) pour les élèves qui en ressentent le besoin + sortie patinoire en fin d'après midi.  
Dîner + nuitée

### **5<sup>ème</sup> jour**

Matin : Apprentissage du ski (une partie ESF et une partie avec les enseignants d'EPS)  
Déjeuner  
Après-midi : Apprentissage du ski avec les enseignants d'EPS ou activité autre (luge, balade, etc..) pour les élèves qui en ressentent le besoin  
Intervention sensibilisation thématique (danger de la montagne, environnement, etc....)  
Dîner + nuitée

### **6<sup>ème</sup> jour**

Matin : Apprentissage du ski (une partie ESF et une partie avec les enseignants d'EPS) + passage des certifications pour les élèves ESF.  
Déjeuner  
Après-midi : Apprentissage du ski avec les enseignants d'EPS ou activité autre (luge, balade, etc..) pour les élèves qui en ressentent le besoin + sortie patinoire en fin d'après midi.  
Dîner + nuitée  
Départ le lendemain matin (vers 10h) pour une arrivée au collège en fin d'après midi.

### Idées / propositions pour adaptation / modification programme :

- Souhaits : situation dans les Alpes et Chamrousse en particulier (facilité d'accès, station qui nous semble être un équilibre parfait entre hauteur station, équipement, taille du domaine par rapport à nos élèves).

### **Article 5 : Assurance annulation**

Le prestataire devra proposer une assurance annulation collective et individuelle et préciser clairement les modalités de remboursement en cas de non-participation. (Vigipirate ou Covid ou autre problème) Pour tout ce à quoi il n'a pas été dérogé au présent CCT, il sera fait application des dispositions prévues au cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics des fournitures et services (CCAG/FCS)

### **Article 6 : Prix**

Le prix du voyage doit comprendre :

- Le transport en autocar depuis le collège jusqu'au retour au collège ainsi que les frais inhérents au transport (parkings, péages, hébergement du ou des chauffeurs)
- L'hébergement en structure collective adaptée aux voyages scolaires
- Tous les repas du 1<sup>er</sup> soir au dernier soir
- Les frais de réservation appliquées sur les sites ainsi que les droits d'entrées éventuels
- La location du matériel nécessaire aux activités proposées.
- L'assurance annulation groupe suite à une décision préfectorale ou rectorale de suspendre tout déplacement de groupe scolaire (Covid19, Vigipirate ou SRARS inclus)
- **Le maintien du prix individuel en cas de variation d'effectifs de 10%**

### **Article 7 : facturation**

Les Mentions minimales obligatoires sur la facture sont :

- Identification précise du fournisseur : nom de l'entreprise, adresse, RIB, n° de TVA, n° de Siret
- Identification précise du point de facturation
- Définition du produit : dénomination, libellé, prix unitaire, quantité, totalisation, taux de TVA, montant HT et TTC

Deux acomptes peuvent être versés à l'organisateur sur présentation de factures (2 mois puis 1 mois avant le départ).

La facture de solde est payée après service fait.

### **Article 8 : signature du contrat**

Selon la réglementation applicable en EPLE, le contrat répondant à cette consultation ne pourra pas être signé avant un délai de 15 jours franc après présentation et vote en conseil d'administration du collège.